



PROCES-VERBAL

Bureau de la LFP

Auteur : Didier QUILLOT

Date : 18 mai 2017

Référence : LFP-BUR.2017.05.18.

Libre

Interne à la LFP

Confidentielle - Personnelle

Réunion du	18/05/2017
Bureau présidé par	M. Didier QUILLOT

Présents avec voix délibérative Mme Nathalie BOY DE LA TOUR, MM. Bernard CAÏAZZO, Guy COTRET, Bertrand DESPLAT, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Vadim VASILYEV.

Présents avec voix consultative M. Noël LE GRAËT.

Excusés MM. Nasser AL-KHELAIFI (représenté par Bernard CAÏAZZO), Michel DENISOT, Vincent LABRUNE, Claude MICHY (représenté par Nathalie BOY DE LA TOUR), Pierre REPELLINI (représenté par Philippe PIAT), Jean-Pierre RIVERE (représenté par Vadim VASILYEV), René RUELLO.

Assistent Mme Julie HEBERT, MM. Jérôme BELAYGUE, Mathieu FICOT, Arnaud ROUGER.

1. Propositions de modifications des règlements de la LFP

Le Bureau,

informé des travaux de la Commission de révision des Règlements réunie le 25 avril dernier,

prend connaissance des propositions de modifications du Règlement administratif et des compétitions et du Règlement disciplinaire **telles qu'annexées**,

émet un avis favorable,



décide de soumettre les propositions de modifications des règlements de la LFP au prochain Conseil d'Administration.

Par ailleurs, prend connaissance de l'avis favorable du Comex de l'UCPF relayé par M. Guy COTRET, Président du syndicat, au sujet de la mise en place de playoffs en Domino's Ligue 2 dès la saison prochaine et précise que ce point sera à l'ordre du jour des prochaines instances de la LFP (Collège L2, CA et AG).

2. Projet de révision des règlements DNCG (Mise en œuvre Loi Brillard)

Le Bureau,

après avoir accueilli M. Henri TCHENG, Président de la DNCG, M. Jean-Marc MICKELER, Vice-Président et Mme Cécile HUET, Responsable du service DNCG,

après avoir rappelé que la DNCG a pour mission d'assurer le contrôle et l'évaluation des projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaires des sociétés sportives,

entend M. Henri TCHENG présenter les principes de la procédure de contrôle, ainsi que les propositions de modification du règlement de la DNCG suite à l'adoption de l'Article 12 de la Loi Brillard relatif au Contrôle des changements d'Actionnaires (Art. L.132-2 modifié Code Sport), garantissant une meilleure transparence des flux financiers (traçabilité des investissements) et une meilleure sécurisation économique des projets des clubs professionnels,

après avoir rappelé que la DNCG a pour mission d'assurer le contrôle financier de l'activité des agents sportifs,

entend M. Henri TCHENG présenter les principes de la procédure de contrôle par la DNCG et le pouvoir de saisine de la Commission Fédérale des Agents Sportifs par la DNCG, ainsi que les propositions de modifications du Règlement DNCG et les dispositions à intégrer dans le Règlement des Agents Sportifs (FFF) suite à l'adoption de l'Article 12 de la Loi Brillard relatif au Contrôle des Agents sportifs (Art. L.132-2 modifié Code Sport).

Un projet de modification des textes sera donc proposé à l'aval des Assemblées de la LFP et de la FFF en juin 2017.

Le Bureau,

propose également d'organiser un séminaire « de bonnes pratiques » de la DNCG destiné aux présidents de clubs et aux salariés concernés afin de les sensibiliser aux nouvelles dispositions mises en place.

rappelle toutefois que lors du séminaire juridique du 8 juin prochain un point d'information sera effectuée sur ces questions.



3. Droits audiovisuels internationaux : plan d'actions

Le Bureau,

entend Didier QUILLOT, Directeur Général Exécutif de la LFP, rappeler les éléments de contexte du contrat en cours entre la LFP et le diffuseur beIN Sports puis Mathieu FICOT, Directeur Droits Média Production et International, rappeler l'évolution des revenus médias de la France par rapport à ses pairs européens.

après avoir identifié les facteurs clés de valorisation des droits internationaux (produit & zone d'influence historique du pays), la perception de la Ligue 1 par les diffuseurs, le palmarès des clubs, la notoriété des joueurs, les affluences stades et la visibilité du championnat professionnel sur les réseaux sociaux français, et après avoir étudié les initiatives des Big 5 à l'international,

demande à Mathieu FICOT et beIN Sports de présenter au Bureau, à la rentrée, un plan commercial plus détaillé (analyse géographique listant une vingtaine de pays avec objectifs commerciaux/financiers et moyens à mettre en place).

4. Directeur du Football : Constitution d'un comité de sélection (2 Présidents + 1 Représentant des familles)

Le Bureau,

prend connaissance de la fiche de poste du Directeur du Football,

fait le constat qu'il existe certainement deux postes différents : Directeur du football (au sens technique DTN), et Ambassadeur du football professionnel français (au sens commercial / international),

demande aux services de la LFP d'étudier ce qu'il se fait au sein de la Premier League anglaise avant d'aller plus loin.

5. Points d'informations :

5.1. Calendrier des compétitions – Coupe du Monde 2018

Le Bureau,

est informé de la saisine de la FIFA concernant l'avancement de la période de repos des joueurs dans le cadre de la Coupe du Monde 2018, des difficultés que cette décision pourrait avoir sur la fin de saison des championnats nationaux et du préjudice important qu'elle engendrerait pour la LFP,



prend acte de la demande de dérogation formulée par la LFP, avec l'appui de la FFF, pour que les joueurs qui seraient éventuellement sélectionnés pour participer à la Coupe du Monde 2018 puissent rester dans leur club d'origine le temps de disputer les matchs de barrage qui sont, par nature, extrêmement importants.

5.2. Finale Coupe de la Ligue (Accord sur principe de la première date disponible)

Le Bureau,

après avoir entendu Arnaud ROUGER, Directeur des Activités Sportives, rappeler la méthode d'élaboration du calendrier du championnat professionnel et le choix de la date de la Finale de la Coupe de la Ligue,

acte le principe de programmation des matchs de championnat des finalistes à la première date disponible même avant la Finale.

5.3. Assemblée Générale d'été 2017

Le Bureau,

rappelle l'importance de convoquer une réunion du Collège Ligue 1 avant l'Assemblée Générale du 15 juin 2017 afin d'examiner toutes les candidatures reçues pour le poste d'administrateur représentant le collège des clubs de Ligue 1 au sein du Conseil d'Administration de la LFP.

5.4. Assemblée Générale d'été 2018

Le Bureau,

est informé de l'appel à candidatures qui sera lancé auprès des clubs dans le cadre du projet de délocalisation de l'Assemblée Générale d'été 2018 en province.

**Le Directeur Général Exécutif
Didier QUILLOT**